

# COMMUNE DE JUNAS



Année  
2017

Rapport annuel sur la Qualité du Service  
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d’exploitation du service .....	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation .....	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	7
1.7) Nombre d’abonnements sur le système d’assainissement .....	8
1.8) Volumes facturés .....	8
1.8.1) Eaux claires parasites .....	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte .....	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances .....	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	12
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement .....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	14
2.2) Prix du service de l’assainissement collectif .....	14
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	14
2.2.2) Evolution du tarif de l’assainissement collectif .....	14
La principale augmentation est liée à l’actualisation contractuel et surtout à l’augmentation de la redevance à l’Agence de l’eau.....	14
2.2.3) Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D204.0).....	15
2.3) Recettes d'exploitation .....	16
2.3.1) Recettes de la collectivité .....	16
2.3.2) Recettes de l’exploitant .....	16
2.3.1) Recettes de l’agence de l’eau .....	16
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) .....	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d’eaux usées (P201.1) .....	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d’épuration (P204.3) .....	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	20
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d’épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	20
3.7) Interventions du délégataire .....	21
3.7.1) Interventions désobstruction réseaux.....	21
3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR).....	21
3.7.3) Curage préventif du réseau .....	21
3.7.4) Inspection caméra des réseaux.....	21

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	23
4.2) Etat de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice .....	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	25

## Glossaire

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour  
*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours  
*DCO* : Demande biochimique en oxygène  
*MES* : Matières en suspension  
*NTK* : Azote Kjeldhal  
*NGL* : Azote global  
*Pt* : Phosphore total  
*TMS* : tonne de matière sèche  
*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

## Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

### Indicateurs descriptifs des services

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

### Indicateurs de performance

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations

## ***1) Caractéristiques techniques du service***

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de JUNAS.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2010**. La durée du contrat est de **11 ans**. Il prend fin le **31/12/2021**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	

#### 1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	5 420 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	1 poste de relèvement et de refoulement
Epuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 800 EH.
Branchements	259 branchements raccordés

#### 1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2017, 686 habitants.

Le nombre d'habitant raccordé est évalué sur la base de la population globale du recensement de 2011 de 1086 habitants ramenés à l'abonné AEP de 410, soit un ratio de 2,65 habitants par abonné.

#### 1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

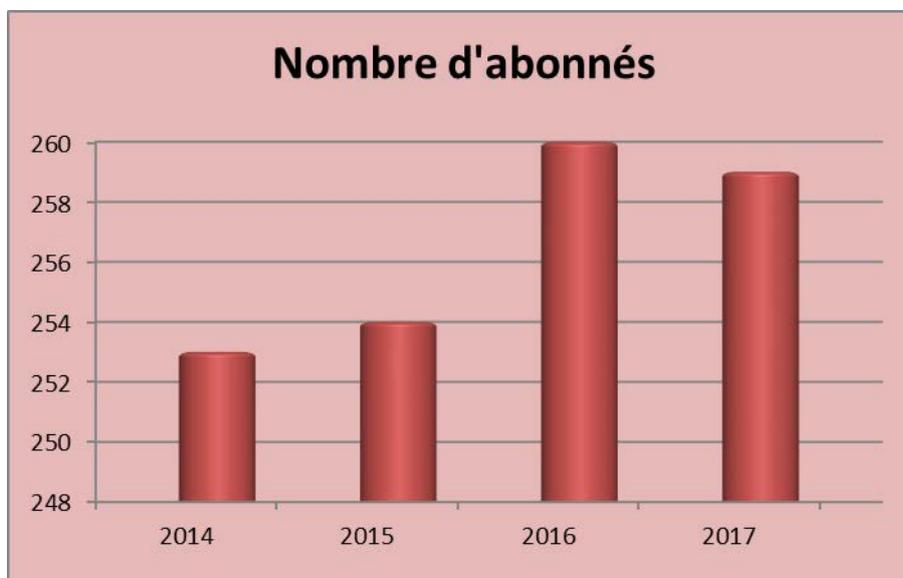
Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

**1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement**

Abonnements	2016	2017	Variation N/ N+1 en %
Nombre d'abonnements domestiques	260	259	-0.4
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	

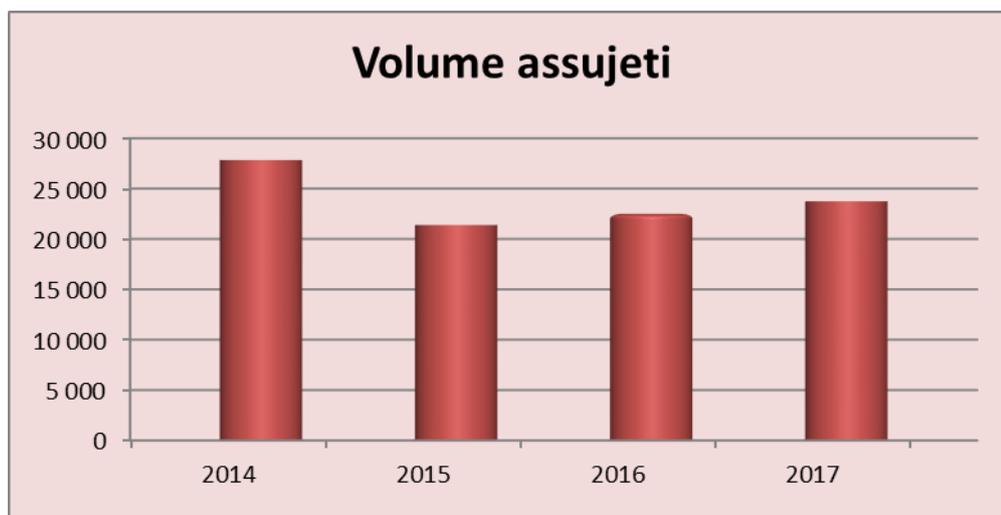
Pas d'évolution, voir la perte d'un abonné, en raison du blocage de l'urbanisation par rapport avec la capacité épuratoire de la station d'épuration qui est arrivée à sa limite. Le projet de nouvelle station est en cours de réalisation.

	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif dont	253	254	260	259	-0,4 %

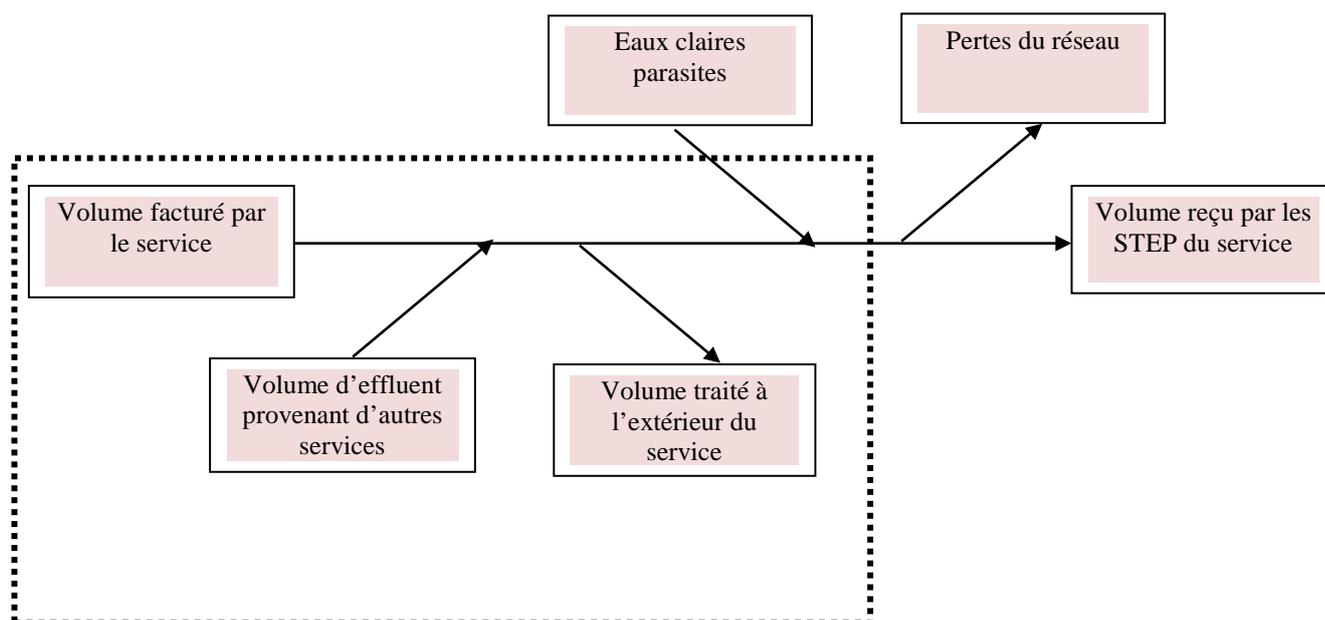
**1.8) Volumes facturés**

Volumes facturés [m³]	2014	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
Aux abonnés domestiques	27 828	21 386	22 502	23 730	5,4 %

On a une hausse malgré la perte d'un abonné. C'est lié à une année peu pluvieuse.



Origine des eaux



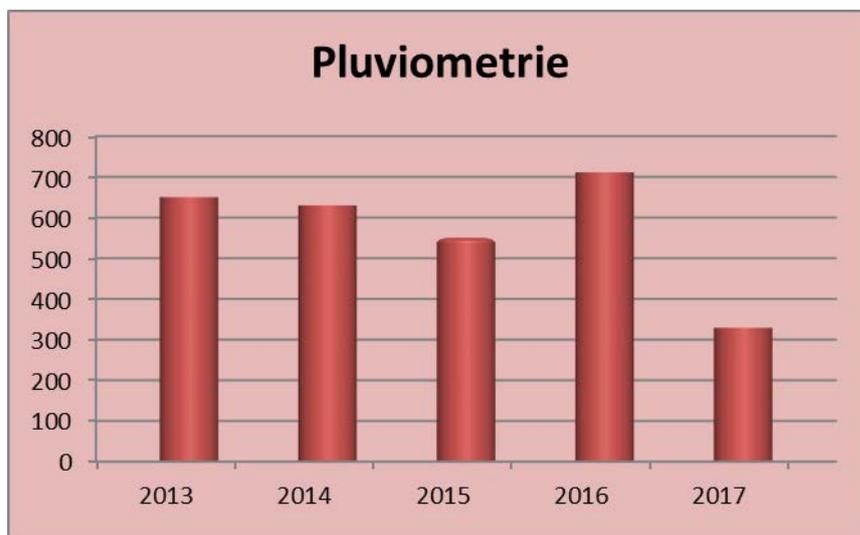
**1.8.1) Eaux claires parasites**

Sur 2017, une mesure de débit a permis de quantifier les volumes traités sur la station. Ainsi le volume traité a été de 21 511 m<sup>3</sup>, soit un volume inférieur à celui facturé. Cela montre donc une baisse significative des eaux parasites, liée en grande partie à la baisse de la pluviométrie.

La pluviométrie a baissé en 2016, soit une baisse prévisible du volumes parasites.

Pluviométrie

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	650	630	550	711	329	-53,7 %



#### 1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

		Linéaire [ml] 2016	Linéaire [ml] 2017	Variation en %
TOTAL	Réseau séparatif	5 362	5 420	0
	Réseau unitaire	0	0	

#### 1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

##### 1.10.1) Traitement des effluents

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	800 Equivalent Habitants
Procédé	Lit Bactérien moyenne charge
Date mise en service	1985
Charge nominale hydraulique	120 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO5	48 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Lits de séchage
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille



### 1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

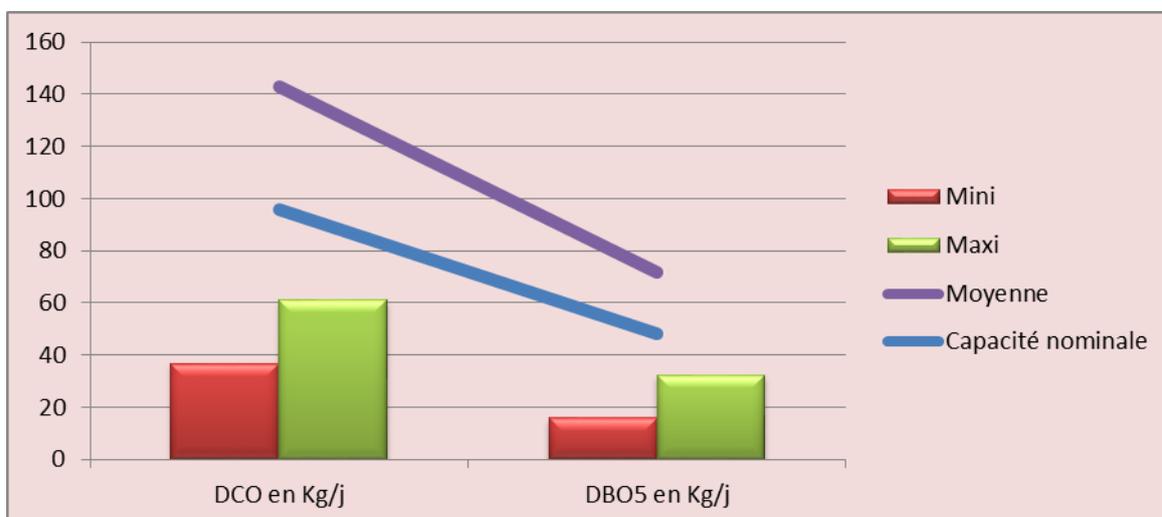
Déclaration de rejet du 30/09/1985, portant autorisation de la station d'épuration de Junas avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Gamentieille.

Le niveau de rejet à respecter est le niveau E soit les valeurs ci-après.

Paramètre	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement minimum
DBO5	30	60%
DCO	90	60%
MES		50%

#### Charges reçues ( basé sur 4 bilans )

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	120	65,4	95		
DCO en Kg/j	96	36,72	61,08	46,93	49%
DBO5 en Kg/j	48	15,84	32,3	23,71	49%
MES en Kg/j	56	12,43	37,05	20,32	36%
NTK en Kg/j	12				
P en Kg/j	3				



En moyenne, la STEP de Junas reçoit moins de 50 % de la charge nominale. Malgré ceux, les rejets ne sont pas satisfaisants. Le problème vient de l'obsolescence des ouvrages et du type de traitement qui ne permet plus d'assurer un traitement satisfaisant et encore moins admettre des charges supplémentaires.

**1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)**

	2016	2017	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	4,6	8,875	93 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	4,6	0	

Les boues sont évacuées en centre de compostage agréé.

**1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement**

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2015	2016	2017	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	175	175	0	

Les produits de dégrillage sont évacués à la station d'épuration de Nîmes. Il n'y a pas de sables ni de graisses, la station n'étant pas pourvue de ce type de prétraitement.

**1.10.5) Consommation électrique du traitement**

Consommation électrique en KWh			
Site	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
STEP Junas	13 800	16 740	21,3 %

La consommation globale d'énergie électrique est de **16 740 kWh** soit une augmentation.

## ***2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif***

## 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## 2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### 2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 <sup>er</sup> Jan 2017	1 <sup>er</sup> Jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0.1550	0.1550

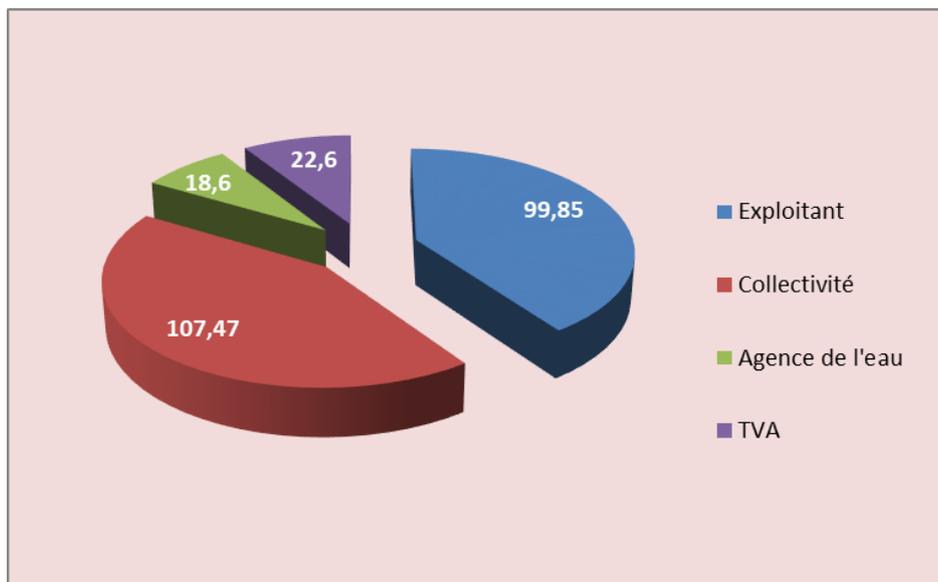
### 2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> Jan 2017	1 <sup>er</sup> Jan 2018	Variation en %
<b>Part de l'exploitant</b>	Part fixe [€ HT/an]	46,82	<b>47,40</b>	<b>1,2</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,4318	<b>0.4371</b>	<b>1,2</b>
<b>Part de la collectivité</b>	Part fixe [€ HT/an]	35,47	<b>35,47</b>	<b>0</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,6000	<b>0,6000</b>	<b>0</b>
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1550	<b>0.1550</b>	<b>0</b>
	TVA	10 %	<b>10 %</b>	<b>0</b>

Le prix a légèrement augmenté du fait de l'actualisation de la part délégataire.

**2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)**Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> Jan 2017	1 <sup>er</sup> Jan 2018	Variation en %
Exploitant	98,64	99,85	1,2
Collectivité	107,47	107,47	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60	18,60	0
TVA	22,47	22,60	0,5
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>247,18</b>	<b>248,52</b>	<b>0,5</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : **2,071 €/m<sup>3</sup>**Répartition recettesEvolution tarifaire d'une facture type pour une consommation de 120 m3/an

	2015	2016	2017	2018
<b>Part collectivité</b>	<b>107,47</b>	<b>107,47</b>	<b>107,47</b>	<b>107,47</b>
Abon. Collectivité	35,47	35,47	35,47	35,47
Conso. Collectivité	72,00	72,00	72,00	72,00
<b>Part SAUR</b>	<b>98,53</b>	<b>98,84</b>	<b>98,64</b>	<b>99,85</b>
Abon. SAUR	46,77	46,92	46,82	47,40
Conso. SAUR	51,76	51,92	51,82	52,45
<b>AE Modernisation réseaux</b>	<b>18,60</b>	<b>19,20</b>	<b>18,60</b>	<b>18,60</b>
<b>TVA</b>	<b>22,47</b>	<b>22,55</b>	<b>22,47</b>	<b>22,60</b>
<b>Total TTC</b>	<b>247,07</b>	<b>248,06</b>	<b>247,18</b>	<b>248,52</b>
<b>Prix au m3</b>	<b>2,059</b>	<b>2,067</b>	<b>2,060</b>	<b>2,071</b>



## 2.4) Recettes d'exploitation

### 2.4.1) Recettes de la collectivité

	2015	2016	2017	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	22 172 €	21 667 €	22 000 €	1,5

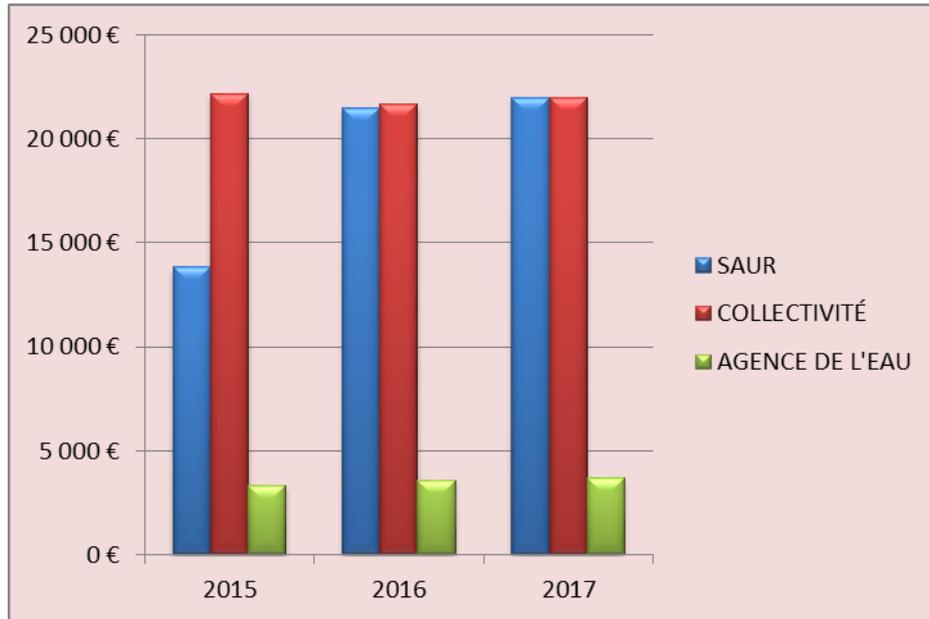
### 2.4.2) Recettes de l'exploitant

	2015	2016	2017	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	13 837 €	21 466 €	21 982 €	2,3

Les recettes ont fortement augmenté.

### 2.4.3) Recettes de l'agence de l'eau

	2015	2016	2017	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	3 314 €	3 600 €	3 678 €	2,1



### ***3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif***

### 3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable à partir de l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>85</b>

**3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)**

	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'habitants estimé	1 125	1 125	1 055	1 060	0,4 %
Nombre d'abonnés eau potable	425	425	438	440	0,4 %
Nombre d'abonnés assainissement collectif	253	254	260	259	-0,3 %
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	670	673	689	686	-0,4 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	59,50	59,80	59,10	58,86	-0,4 %

**3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

**3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

**3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

La performance des ouvrages d'épuration ne répond pas aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2015	2016	2017
<b>Taux de conformité bilans en %</b>	0	60	25

Même si en théorie, la charge nominale n'est pas atteinte, la vétusté des ouvrages et la nature du traitement ne permet pas d'être conforme sur l'ensemble des paramètres.

**Il est urgent de refaire cet ouvrage. (Prévu en 2018/2019)**

**3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- conformité de la filière : oui –compostage
- tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 0

**Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007:**

Thème	Numéro	Indicateur	2016	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

**3.7) Interventions du délégataire****3.7.1) Interventions désobstruction réseaux**

	2015	2017	Variation en % N/N-1
Total intervention	13	3	-77

**3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR)**

	2016	2017	Variation en %
Total interventions	35	6	-83

**3.7.3) Curage préventif du réseau**

	2016	2017	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	572	1 089	90

**3.7.4) Inspection caméra des réseaux**

	2016	2017	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	0	48	

Contractuellement le délégataire doit 430 ml d'inspection caméra chaque année pour permettre la recherche des eaux parasites. A voir pour le reporter sur un autre poste.

## ***4) Financement des investissements***

**4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Réhabilitation du réseau d'assainissement et achat terrain STEP	206 076,90€	78 137,06€

**4.2) Etat de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	62 804,48€	555 099,78
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	8 621,16€	11 182,73
Dont en intérêts	2 790,20€	3 478,03
Dont en capital	5 830,96€	7 704,70

**4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice**

	2016	2017
Montant des amortissements	13 851 €	13 851 €

**4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Réhabilitation du réseau d'assainissement Construction d'une nouvelle station d'épuration	1 300 000 €

**4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Objet des travaux
Réhabilitation du réseau d'assainissement et construction d'une STEP

## ***5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau***

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2016	2017
Montant des abandons de créance	19,6€	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €

## **6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement**

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1er Jan 2017	1er Jan 2018
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	115,60 98,84	117,93 99,85
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	134,23 107,47	134,23 107,47
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	34,80 18,6	34,80 18,60
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	13,20 0	12,00 0
TVA pour le service d'eau potable* pour l'assainissement collectif	16,44 22,47	16,44 22,60
Total TTC pour le service d'eau potable* pour l'assainissement collectif	315,47 247,18	315,47 248,52
<b>Total TTC global</b>	<b>562,65</b>	<b>563,99</b>
<b>Prix au m3 pour 120 m3 € TTC</b>	<b>4,689</b>	<b>4,699</b>